



MAIRIE DE RODELLE

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-trois mai, le Conseil Municipal de la Commune de Rodelle dûment convoqué le quinze mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance publique, à la Mairie de Rodelle, sous la Présidence de Monsieur LALLE Jean-Michel, Maire.

Présents : M. LALLE, M. CLAPIER, Mme ROLLAND, M. DALLO, Mme GRIPPON, M. GRAS, M. LEMOURIER, Mme PETIT, M. PUECH,

Pouvoirs de vote : Madame Marielle FERAL donne pouvoir de vote à monsieur Jean-Michel LALLE ; Madame Véronique CATUSSE donne pouvoir de vote à madame Nathalie GRIPPON ; Madame Martine HENS donne pouvoir de vote à madame Céline ROLLAND ; Monsieur Gérard TURLAN donne pouvoir de vote à monsieur Jean-François CLAPIER

Absents excusés : M. PRIVAT, Mme SAHUC.

Secrétaire de séance : Mme Céline ROLLAND

1- Délibération 2024/20 - Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2024, votée à l'unanimité

Le Conseil Municipal, a approuvé le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 21 mars 2024.

2-Délibération 2024/21 – Approbation de la Décision Modificative n°1 du Budget principal de la Commune, votée à l'unanimité

Le conseil municipal a approuvé la DM n°1 du budget principal de la commune.

3- Délibération 2024/22 – Ouverture d'une ligne de trésorerie, votée à l'unanimité

Le conseil municipal a validé l'ouverture d'une ligne de trésorerie à taux variable, d'un montant de 100.000 €.

4-Délibération 2024/23 – Instauration de la Prime Pouvoir d'achat, votée à l'unanimité

Le conseil municipal a validé l'instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents de la collectivité.

5-Délibération 2024/24 – Adhésion à la centrale d'achat du SMICA, votée à l'unanimité

Le conseil municipal a validé l'adhésion à la centrale d'achat du Syndicat mixte pour la modernisation numérique et l'ingénierie informatique des collectivités et établissements publics, pour des besoins en matériel informatique.

6-Délibération 2024/25 – Adhésion au groupement de commandes porté par les syndicats départementaux d'énergies de l'Ariège (SDE09), de l'Aveyron (SIEDA), du Cantal (SDEC), de la Corrèze (FDEE 19), du Gard (SMEG), du Gers (SDEG), de la Haute-Loire (SDE43), des Hautes-Pyrénées (SDE65) du Lot (TE46), de la Lozère (SDEE), des Pyrénées-Orientales (SYDEEL 66), du Tarn (SDET) et du Tarn-et-Garonne (SDE82) pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique, votée à l'unanimité

Le conseil municipal a approuvé l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique.

7-Délibération 2024/26 – Transfert de la compétence « Eclairage Public » de la commune de Rodelle au SIEDA, votée à l’unanimité

Le conseil municipal a autorisé le transfert, au SIEDA, de la compétence optionnelle Travaux et Maintenance d’éclairage public.

8-Délibération 2024/27 – Atlas de la biodiversité communale, votée à l’unanimité

Le conseil municipal a validé la participation de la commune à l’étude de la biodiversité, afin de mieux la connaître sur notre territoire.

9-Délibération 2024/28 – Identification de zones d’accélération des énergies renouvelables dans le cadre de la loi relative à l’accélération de la production d’énergie renouvelables du 10 mars 2023, votée à l’unanimité

Le conseil municipal a approuvé prioritairement de déployer les unités de production sur les surfaces artificialisées pour l’installation de ces équipements afin de préserver les surfaces agricoles pour leurs vocations de production à des fins alimentaires ainsi que pour leurs valeurs paysagères et environnementales. Par conséquent, pourront donc être utilisées pour le déploiement du solaire photovoltaïque, les toitures des bâtiments ne présentant pas de valeur patrimoniale spécifique. Compte-tenu des caractéristiques paysagères et écologiques précédemment abordées, la commune souhaite éviter le déploiement du photovoltaïque et thermique au sol et de l’éolien, installations jugées dangereuses pour des espèces d’oiseaux et de chiroptère à enjeu patrimonial notamment présentes sur le causse et aux alentours de la vallée du Dourdou.